



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE COUTANCES
PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE
MAISON PAROISSIALE
3 impasse Grente – 50180 AGNEAUX
paroisse.agneaux@dioces50.fr

Novembre 2022

Chers paroissiens,

Vous êtes chaleureusement invités à contribuer avec générosité à la vie de la Paroisse en versant votre participation financière annuelle aux frais de fonctionnement.

Quelques rappels :

La *souscription paroissiale* assure le fonctionnement de la *Paroisse* (liturgies, chauffage, entretien, réparations, assurances...).

Le *denier de l'Église* est affecté au *Diocèse*, il assure la vie matérielle des prêtres et des permanents.

⇒ Souscription paroissiale et denier du culte sont donc 2 participations différentes et autonomes.

La Paroisse ne bénéficie d'*aucune aide financière* du Diocèse ni d'aides publiques, son budget est donc très directement dépendant de votre contribution.

Votre générosité est essentielle pour donner à la Paroisse les *moyens de remplir sa mission* : faire progresser l'Évangile dans notre cité, annoncer l'Évangile aux enfants, aux jeunes, à tous les âges de la vie, ainsi qu'à toutes les étapes qui façonnent l'existence (baptême, mariage, funérailles).

Vous trouverez ci-après une synthèse du bilan financier 2021 établi par le Conseil Economique de la Paroisse et contrôlé par un Commissaire aux Comptes ; il laisse apparaître un bénéfice de fonctionnement de 3 780,86 €.

Afin de faire face aux dépenses 2022, nous comptons sur vous et vous remercions de votre implication renouvelée et de votre générosité,

Soyez assurés de notre reconnaissance et de nos prières.

Père Laurent Perrée,
Curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste

PAROISSE ST JEAN-BAPTISTE – AGNEAUX

C00 3132

BON DE SOUTIEN ET DE PARTICIPATION A LA VIE PAROISSIALE

A remettre avec la quête ou à la MAISON PAROISSIALE – 3 impasse Grente – 50180 AGNEAUX

M. / Mme :

NOM Prénom

Adresse :

Adresse mail :

Verse la somme de : euros par chèque à l'ordre de : ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE COUTANCES un reçu fiscal vous sera adressé

accepte de recevoir le reçu fiscal par e-mail

en espèces

En versant 200 €, je donne 50 € à la Paroisse et je réduis mon impôt de 150 € (75 % jusqu'au 31.12.2022)

Reçu fiscal OUI NON